



23 septembre 2026,

Présent(e)s : Mesdames VANEY Nolwenn - HACENE Marie - TORTORA Sandrine
Messieurs GILBERT Cédric - MEON Ludovic - BOTTONI Pierre

Excusé(es) : Messieurs BOULLE Thomas - PALLARES Laurent
Madame COLLE BELTAI Valérie

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

CACHAN : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -11 ans M2. Elle sera intégrée au prochain délayage.

CACHAN : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -13 ans M2. Elle sera intégrée au prochain délayage.

CRETEIL : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -18 ans M4. Elle sera intégrée au prochain délayage.

VALENTON : La COC prend note de l'engagement de votre équipe +16 ans M3.

JOINVILLE : La COC prend note de l'engagement de votre équipe +16 ans M3.

L'HAY LES ROSES : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -15 ans F2.

L'HAY LES ROSES : La COC prend note de l'engagement de votre équipe -18 ans M2. Elle sera intégrée au prochain délayage.

BONNEUIL : La COC prend note du désengagement de votre équipes -18 ans M.

ORMESSON : La COC prend note du désengagement de vos équipes -11 ans F et -13 ans F.

ALFORTVILLE : La COC prend note du désengagement de votre équipes +16 ans M.

CACHAN : La COC autorise le sur-classement de votre joueuse RANDRIAMAHEFA Fitiavana en +16 féminins

TOURNOI MINI-HAND

MAISONS-ALFORT	15 novembre 2026
CHEVILLY-LARUE	28 février 2027
L'HAY LES ROSES	21 mars 2027
BONNEUIL	4 avril 2027
CHENNEVIERES	23 mai 2027
SUCY	20 juin 2027
ARCUEIL	20 juin 2027

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Rencontre HC Choisy le Roi / US Ormesson du 19 septembre 2026 :

ORMESSON : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

Rencontre ASA Maisons-Alfort HB 2 / CA L'Hay-les-Roses HB 2 du 19 septembre 2026 :

L'HAY-LES-ROSES : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.



Rencontre US Ormesson / CA L'Hay-les-Roses HB 2 du 10/11 octobre 2026 :

ORMESSON : Conclusion non saisie. Amende suit

Rencontre Villeneuve Ablon HB / ASA Maisons-Alfort HB 2 du 10/11 octobre 2026 :

VILLENEUVE ABLON : Conclusion non saisie. Amende suit

DEPARTEMENTALE 2

Rencontre Chennevières HBC / ASM du Perreux du 19 septembre 2026 :

LE PERREUX : L'officiel A n'étant pas qualifié à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

Rencontre Thiais HBC / Réveil de Nogent HB 3 du 19 septembre 2026 :

THIAIS : Un joueur a joué avec une licence loisir, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

Rencontre HBC Arcueil 2 / Joinville HB AS 2 du 19 septembre 2026 :

ARCUEIL : Chronomètreur et Responsable de salle non qualifié à la date de la rencontre. Amende suit.

ARCUEIL : Vous avez fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

DEPARTEMENTALE 3

Poule A

Rencontre Marolles HB 3 / CS Valenton 2 du 20 septembre 2026 :

MAROLLES : Vous avez fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

Rencontre Joinville HB AS 3 / Stella St Maur HB 3 du 19/20 septembre 2026 :

La rencontre devra se jouer sur la 1^{ère} date disponible sur le calendrier c'est à dire le week-end du 17-18 octobre 2026

Poule B

Rencontre Marolles HB 4 / La Caudacienne HB du 20 septembre 2026 :

LA CAUDACIENNE : Vous avez fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Poule A :

Rencontre CA L'Hay-les-Roses HB / HBC Cachan du 19 septembre 2026 :

Le dossier est transmis aux instances concernées

La Présidente de la COC 94
Nolwenn VANEY

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen de Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignment fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.